

Déménagement en Suisse :

checklist pour l'entrée, la douane, l'inscription et l'installation

Ton déménagement en Suisse approche ? Entrée sur le territoire, douane, autorisation de séjour, assurance-maladie, inscription et effets de déménagement doivent être préparés. Tu as vraiment pensé à tout ? Zebrabox a rassemblé l'essentiel pour toi.

Tout ce qu'il faut savoir pour réussir ton déménagement en Suisse !

Bonjour la Suisse, j'arrive !

Quelques semaines AVANT le déménagement !

En route pour la Suisse

Grâce à la libre circulation, travailler, étudier et vivre en Suisse est relativement simple dans de nombreux cas pour les ressortissants de l'UE et de l'AELE. Les ressortissants d'États tiers doivent se renseigner suffisamment tôt auprès de l'ambassade, du consulat ou des autorités compétentes sur les conditions d'entrée, le visa et l'autorisation de séjour.

Important : une carte d'identité ou un passeport valide est obligatoire. Selon la durée du séjour, l'activité professionnelle et la nationalité, tu peux aussi avoir besoin d'un contrat de travail, d'un bail, d'une attestation d'études, d'une preuve de moyens financiers suffisants, d'un visa ou d'une autorisation de séjour. Les indépendants doivent prouver leur autonomie économique.

Bon à savoir : Vérifie tous tes documents d'identité (carte d'identité, passeport, documents pour enfants) ainsi que les documents importants (permis de conduire, acte de naissance) et renouvelle-les si nécessaire. Prépare ton contrat de travail et ton bail si disponibles. Si un animal t'accompagne, les vaccins obligatoires doivent être effectués et les documents d'entrée nécessaires fournis.

Le conseil de Zebrabox : Avant de t'enregistrer dans ton nouveau pays (voir point précédent), pense à te désinscrire et à résilier tes anciens contrats. Tu as pensé à tout ?

- Assurance-maladie et assurance de rente
- Assurance automobile
- Abonnements presse et contrats de téléphonie, téléphonie

mobile, Internet et TV

- Service de contrôle des habitants
- Contribution ecclésiastique

Juste avant et le jour du déménagement

Effets de déménagement et douane

Si l'on veut s'installer en Suisse, il faut présenter au bureau de douane une liste de tous les objets que l'on souhaite importer – du mobilier à la voiture et de la voiture jusqu'aux animaux domestiques : on appelle cela les effets de déménagement et ils doivent être déclarés au moyen du formulaire 18.44.

Important : les biens personnels et le mobilier peuvent généralement être importés comme effets de déménagement en franchise de droits s'ils étaient déjà utilisés personnellement et continuent de l'être après le déménagement. Des règles particulières peuvent s'appliquer aux objets neufs, véhicules, alcools, aliments, plantes, médicaments ou animaux. Pense à garder les preuves d'achat.

Bon à savoir : La douane exige une liste d'inventaire aussi précise que possible. Remplis le formulaire 18.44 pendant l'emballage et établis une liste d'inventaire. Numérote les cartons et reporte les numéros sur la liste. Les objets neufs, de valeur ou soumis à restrictions (alcool, aliments, plantes, médicaments ou animaux) doivent être déclarés séparément et plus en détail (service vétérinaire suisse).

Le conseil de Zebrabox : En Suisse, un véhicule de déménagement de 7,5 tonnes est considéré comme un camion. Des interdictions de circulation existent la nuit et le dimanche, avec exceptions. Le poids total autorisé ne doit pas être dépassé. Vérifie les horaires d'ouverture des bureaux de douane. Si tout ne peut pas être installé directement dans

le nouveau logement, un espace de stockage peut servir de solution temporaire.

Séjour (pour rechercher un logement, par exemple)

Il existe différents types d'autorisations de séjour (court séjour, séjour temporaire, permis d'établissement).

Important : Pour entrer en Suisse, un document de voyage valide est obligatoire.

Bon à savoir : Les séjours jusqu'à 90 jours sans activité lucrative ne nécessitent généralement pas d'autorisation. Condition : être financièrement indépendant et assuré. Pour les séjours plus longs ou en cas d'activité professionnelle, une autorisation est nécessaire. Les étudiants doivent présenter une attestation d'immatriculation.

Le conseil de Zebrabox : L'autorisation de séjour UE/AELE est généralement valable plusieurs années et peut être prolongée si les conditions restent remplies.

Travailler en Suisse

Les personnes salariées en Suisse ont besoin d'une autorisation de séjour, généralement fournie avec leur contrat de travail.

Important : L'autorisation de séjour et de travail est généralement demandée en lien avec un contrat de travail. Selon la situation, la demande est effectuée par l'employeur ou par le salarié lui-même.

Bon à savoir : Dans les entreprises suisses, les hiérarchies sont souvent horizontales et les décisions sont prises directement.

Le conseil de Zebrabox : Les emplois saisonniers sont particulièrement recherchés dans les régions touristiques.

Travailler comme indépendant en Suisse

Toute personne souhaitant exercer une activité indépendante en Suisse doit disposer d'une autorisation correspondante et prouver son autonomie financière.

Important : L'autorisation est délivrée quand les intérêts économiques le justifient, quand certaines conditions personnelles, financières et d'exploitation sont réunies et que les éventuelles restrictions relatives au nombre d'étrangers le permettent. Toutes les conditions sont réunies ? La prise de cette décision incombe au canton et à la Confédération.

Bon à savoir : Les conjoints de citoyens suisses ou de personnes titulaires d'un permis d'établissement peuvent, sous certaines conditions, exercer plus facilement une activité indépendante.

Le conseil de Zebrabox : Une prévoyance volontaire (par exemple via une caisse de pension) est recommandée.

Habiter en Suisse

Quelles sont les heures de repos nocturne en Suisse ? Comment fonctionne la collecte des déchets ? Et quel est le rôle du concierge ou de la régie immobilière ? Le quotidien est plus simple lorsque l'on connaît et respecte les règles.

Important : Pour louer un logement en Suisse, il faut pouvoir prouver que l'on est en mesure de payer le loyer. Cela augmente considérablement les chances. Un extrait du registre des poursuites est généralement demandé.

Bon à savoir : Des organismes officiels, associations de locataires et services de conseil fournissent des informations sur le système locatif suisse. Vérifie tôt quels documents sont demandés pour un dossier de location (*brochure* ).

Le conseil de Zebrabox : Sauvegarde les documents importants comme passeport, visa, bail, contrat de travail et attestations d'assurance sous forme numérique, et conserve des copies séparément. Les documents, cartons ou petits objets rarement utilisés peuvent être stockés en sécurité dans un espace de stockage, par exemple dans un *espace de stockage* .

Assurances-maladie

Au plus tard trois mois après la prise de domicile en Suisse, il faut souscrire une assurance-maladie obligatoire, l'assurance de base. C'est obligatoire ! Elle s'applique en principe rétroactivement dès le début de l'obligation d'assurance.

Important : La prime est indépendante du revenu (système de prime par tête). Des réductions de primes peuvent être accordées selon le revenu. Les prestations de base sont identiques pour les traitements ambulatoires et hospitaliers, ainsi que pour les médicaments prescrits. Les assurances complémentaires sont facultatives et varient selon les caisses – comparer est recommandé.

Bon à savoir : En plus de la prime, une franchise est définie avec la caisse maladie. En cas de maladie, tu paies toi-même jusqu'à ce montant.

Le conseil de Zebrabox : Si tu travailles au moins huit heures par semaine, tu es automatiquement assuré contre les accidents par ton employeur.

Véhicule

Si tu souhaites importer ton véhicule en Suisse, certaines règles doivent être respectées.

Important : un véhicule doit être déclaré correctement comme effet de déménagement lors de l'importation et figurer sur le formulaire 18.44. Garde à portée de main le certificat d'immatriculation, le contrat d'achat, les documents douaniers et l'attestation d'assurance. Des règles particulières s'appliquent aux véhicules en leasing ou d'entreprise. Vérifie aussi la déclaration en douane ^{GO}, l'impôt automobile, la vignette autoroutière et l'immatriculation ultérieure auprès du service cantonal des automobiles. Toutes les informations importantes, concernant par exemple l'impôt sur les véhicules automobiles et la vignette d'autoroute, sont disponibles ici ^{GO}.

Bon à savoir : Le véhicule doit être immatriculé en Suisse dans un délai d'un an auprès du service des automobiles ^{GO} des automobiles. Le permis de conduire étranger est valable 12 mois maximum et doit être échangé contre un permis suisse

dans ce délai. Une expertise technique peut aussi être exigée.

Le conseil de Zebrabox : Demande ton permis suisse à temps – sinon les amendes peuvent être élevées. Pense aussi à la vignette autoroutière et aux taxes éventuelles.

APRÈS le déménagement

Enregistrement

Même après le déménagement, certaines démarches restent à effectuer.

Important : Tu dois t'inscrire dans les 14 jours suivant ton arrivée en Suisse et, dans tous les cas, avant de commencer à travailler, auprès de l'administration communale (contrôle des habitants). Les appellations varient selon la commune. L'inscription est généralement payante et s'applique aussi aux animaux domestiques (par exemple les chiens).

Bon à savoir : Documents généralement requis :

- carte d'identité / passeport
- photo d'identité récente
- copie du bail
- contrat de travail ou attestation d'études (immatriculation)
- attestation d'embauche ou preuve d'activité indépendante
- attestation d'assurance maladie (peut souvent être fournie ultérieurement)
- acte de naissance, éventuellement acte de mariage

Dans de nombreuses communes, l'inscription peut désormais être effectuée en ligne via eUmzugCH ^{GO}, mais un passage sur place peut rester nécessaire.

Le conseil de Zebrabox : Si tu souhaites t'installer durablement en Suisse, conserve soigneusement les documents importants, autorisations et délais. Pour les étapes ultérieures, comme le permis d'établissement ou la naturalisation, la durée de séjour, l'intégration et les exigences communales peuvent être importantes.